



Demande de solde suite à vente aux enchères

Par **MADI**, le **20/01/2009** à **03:11**

Bonjour j'ai acheté un véhicule en 2005, ne pouvant plus payer les mensualités, l'organisme de crédit m'a proposé une reprise à l'amiable afin de procéder à sa revente. Cependant cela n'ayant pas été possible, ils ont donc mis le véhicule en vente aux enchères...le véhicule pouvait être vendu 10 000 €; ils l'ont cédé à 4000 ! Aujourd'hui ils me demandent de solder le prêt (qui avec tt sortes d'intérêts) pour un montant de 8600€ ou à défaut "à faire "à un huissier. Pourriez vous me dire si j'ai un moyen de défense et à quoi je m'expose. Merci.

Par **HUDEJU**, le **29/01/2009** à **22:32**

BonsoirrrrrnAvez vous eu une décision de justice prononcé à votre encontre pour payer cette somme car tous frais supplémentaires doit être validé par un tribunal .rrrrSi ce n'est pas le cas , proposer leur un moratoire avec réduction des frais , s'il n'accepte pas le deal , attendez donc une convocation au tribunal et surtout faites vous défendre par un avocat .

Par **MADI**, le **29/01/2009** à **22:51**

Merci de votre réponse. Non il n'y a pas eu de jugement par ailleurs ils ont vendu mon véhicule en dessous de sa valeur argus (10 000 € vendu 4000). Je vais leur faire un courrier dans ce sens. Cordialement.